

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 277

Date dépôt

Date validation 04/10/2016

BACHELIER EN ERGOTHÉRAPIE

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	6
SECTEUR	2° Santé	DOMAINE D'ÉTUDES	16° Sciences de la motricité
TYPE	COURT	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	180

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensent un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3) ; elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur. Dans la lignée du bachelier de transition, le master professionnalisant offre l'opportunité aux étudiants d'approfondir leur formation et de se spécialiser dans leur domaine.

Les **stages** en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les Hautes Écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (TFE) ou du mémoire, qui trouvent dans les stages des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

En phase avec la société et inspirées par ses enjeux actuels, les Hautes Écoles constituent des lieux privilégiés d'innovation et de création de savoirs. Elles remplissent cette mission de concert avec les communautés de référence, professionnelles et scientifiques, à partir d'un ancrage régional et dans une visée internationale. Les enseignants des Hautes Écoles, femmes et hommes de terrain aux profils variés, sont ainsi engagés dans des recherches-actions et des recherches appliquées qui constituent, avec l'accompagnement des apprentissages, le cœur de leur métier. Ces recherches nourrissent les formations dispensées et permettent l'émergence de nouveaux espaces de réflexion, de mutualisation de savoirs et d'action.

Sur le plan pédagogique, les Hautes Écoles forment des **praticiens réflexifs**, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les Hautes Écoles déploient un **accompagnement de proximité** (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérientiels, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisées chacune autour de leur projet pédagogique, social et culturel qui caractérise leur identité propre, assurent enfin une mission éducative essentielle : former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des **citoyens engagés et responsables**, soucieux de la collectivité et de son bien-être. C'est pourquoi les Hautes Écoles valorisent, outre le développement de compétences professionnelles, l'acquisition de **compétences transversales**, de nature organisationnelle, relationnelle, communicationnelle et réflexive.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Le grade de bachelier en ergothérapie peut donner accès au titre d'ergothérapeute tel que défini dans l'Arrêté royal du 08/07/1996 relatif au titre professionnel et aux conditions de qualification requises pour l'exercice de la profession d'ergothérapeute et portant fixation de la liste des prestations techniques (M.B. du 04/09/1996). L'ergothérapeute est repris parmi les métiers définis « professions paramédicales » au sens de l'arrêté royal n° 78 relatif à l'exercice des professions paramédicales.

L'ergothérapeute accompagne les personnes qui présentent un dysfonctionnement physique, psychique ou social. Il leur permet d'acquérir, de retrouver ou de conserver un fonctionnement optimal dans leur vie personnelle ou professionnelle. Son objectif principal est de permettre au bénéficiaire et à son entourage de développer ou de garder une indépendance fonctionnelle maximale dans le cadre de ses habitudes de vie. A cet effet, il utilise les gestes et activités de la vie quotidienne, proches de la réalité des personnes. Ces activités sont d'autant plus efficaces qu'elles sont significatives dans le contexte qui est propre et spécifique à chacun.

L'ergothérapeute considère que c'est le patient lui-même qui est acteur de sa rééducation ou de son traitement. Il ne le voit pas comme un 'objet de soins' mais comme l'intervenant principal et le partenaire privilégié de la relation thérapeutique. Il lui offre l'occasion et le moyen de découvrir ses propres ressources et potentialités autant que de reconnaître les limites et déficiences qu'il lui faudra combler pour conquérir son indépendance.

L'ergothérapeute s'adresse aussi bien à des enfants qu'à des adultes ou des personnes âgées. Il intervient également auprès des aidants ou de l'entourage des personnes handicapées ou âgées. Son champ d'application inclut tous les types de dysfonctionnements physiques, psychiques, relationnels ou sociaux. Il occupe une place particulière dans l'accompagnement des patients déficients mentaux ou psychiatriques ainsi que dans le maintien de l'autonomie des personnes âgées démentes. De manière générale, la réadaptation de personnes handicapées physiques par une cause d'origine traumatique, vasculaire ou neurologique est de son ressort. L'ergothérapeute travaille sous prescription médicale. Ses prestations sont remboursées dans le cadre de l'accord médico-mutuelliste.

Il exerce principalement comme salarié dans des hôpitaux, unités spécialisées, maisons de repos ou de soins, centres de rééducation, maisons médicales, milieu carcéral, services d'accompagnement, associations en faveur des personnes handicapées ou organismes officiels divers. Il intervient dans le milieu social, professionnel ou scolaire. Il développe également un rôle de conseil et d'expertise.

Cette formation correspond au niveau 6 du Cadre Européen de Certification¹ (CEC).

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1- S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle :

- Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- Evaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
- Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- Construire son projet professionnel
- Adopter un comportement responsable et citoyen
- Exercer son raisonnement scientifique.

2- Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires :

- Respecter la déontologie propre à la profession
- Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
- Respecter la législation et les réglementations.

3- Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives :

- Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis
- Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
- Participer à la démarche qualité
- Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique.

4- Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes :

- Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
- Choisir un modèle d'intervention ergothérapeutique et formuler les objectifs s'y rapportant
- Etablir la liste des interventions en rapport avec les besoins identifiés
- Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations écologiques
- Prévoir l'évaluation du processus d'intervention ergothérapeutique
- Initier et développer des projets de recherche appliquée.

5- Assurer une communication professionnelle :

- Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
- Utiliser les outils de communication existants
- Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
- Informer, conseiller et/ou éduquer la personne bénéficiaire et /ou son entourage social pour améliorer son activité et sa participation.

6- Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel :

- Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les Habitudes de vie
- Evaluer les capacités et incapacités fonctionnelles de la personne ainsi que sa participation sociale et identifier les facilitateurs et obstacles de l'environnement
- Mettre la personne bénéficiaire en situation écologique pour améliorer son activité et sa participation
- Pratiquer l'entraînement des capacités fonctionnelles et/ou maintenir les capacités résiduelles de la personne bénéficiaire
- Adapter l'environnement en organisant les ressources matérielles et humaines.